

ZAC CENTRE BOURG OUEST - C'est une évidence, dans quelques années, la ZAC Centre Bourg Ouest et la ZAC Centre Bourg n'en formeront plus qu'une puisqu'elles sont complémentaires. A ce stade de l'instruction du dossier nous devons montrer notre détermination à concrétiser, dans un espace apaisé qui dépasse largement le périmètre de cette ZAC, toutes les facettes environnementales, économiques, sociales de celle-ci. Il nous importe donc de respecter l'esprit du PADD de la commune. Souvent galvaudée, la définition du développement durable mérite d'être explicitée. Le développement durable est un processus qui assure les besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Quel bourg hériteront nos enfants ? Ils devront aménager le côté ouest de la rue du centre dans un cadre très contraignant notamment en raison du STRADET et du PCAET qui évolueront.

ZAC DE LA VIGNE - Il est probable que la population de cette ZAC ( estimation :1500/6000 hts) aura de nombreuses incidences sur l'évolution des différentes activités de la ZAC Centre Bourg. Il convient entr'autre, dans le cadre de ce projet d'aménagement, d'apporter une attention aux enjeux "sécurité routière". Il est nécessaire d'anticiper les risques liés à l'accroissement du trafic sur les rues de Rennes/Saint-Brieuc (supérette) et de la Prouverie (écoles) et vers les échangeurs de la RN 12 (habitants des autres communes). Pour ce faire cette ZAC devra répondre aux nécessités et attentes des futurs habitants (commerces, crèche, santé, ...). Rappel : La chaîne de déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur inter-modalité, doit être organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Suggestion : la commune a déjà établi un PAVE, il convient qu'elle le mette à jour en l'étoffant. Mon avis : les communes les plus en avance en matière de mobilité sont celles qui construisent d'abord les infrastructures de transport (vélo, bus en site propre, ..) et de services publics puis ensuite les logements, tout en n'oubliant pas d'organiser les entrées et les sorties des ZAC.